

LA
DÉFENSE
DES
DROITS
DE
L'HOMME

L'ESCLAVAGE D'AUJOURD'HUI AU BRÉSIL

Gutemberg PACHECO LOPES JUNIOR

São Luís
Brésil



Honte nationale, le Brésil a été l'un des derniers pays du monde à déclarer la main-d'œuvre esclave illégale. Dans les livres d'histoire brésiliens, on raconte que l'esclavage dans notre pays reposait principalement sur la main-d'œuvre noire et indienne, et aussi que l'esclavage a été aboli à l'époque de l'Empire, le 13 mai 1888, lorsque la princesse Isabelle a signé la Loi Dorée.

Une fois posé cela, mesdames et messieurs, je suis aujourd'hui ici pour vous dire que ces livres classiques sont faux. Je suis ici pour dénoncer l'esclavage au Brésil, qui n'a pas pris fin, il a juste été modifié. L'esclavage d'aujourd'hui consiste à réduire le travailleur à des conditions similaires à celles de l'ancien esclave. Il s'agit de ce qu'il a été convenu d'appeler « l'esclavage par la dette », modalité pratiquée dans les zones les plus reculées de mon pays.

En juin 2007, le groupe mobile de contrôle du Ministère du Travail et de l'Emploi (MTE) au Brésil a pris sur le fait 1 064 personnes en train de travailler dans ces conditions analogues à celles des esclaves. Celles-ci plantaient et récoltaient la canne à sucre pour l'exploitation agricole Pagrisa (*Pará Pastoril e Agrícola S.A.*), située au nord du Brésil, dans l'État du Pará, plus précisément dans la commune de Ulianópolis, située à 390 km de Belém, la capitale d'État.

Il s'agit de la plus grande libération d'esclaves de l'histoire contemporaine du Brésil.

Selon le contrôleur fiscal du travail ayant coordonné l'action, les travailleurs étaient obligés d'effectuer des journées de travail abusives en échange de salaires dérisoires. Certains ne percevaient que 10,00 R\$ par mois, l'équivalent d'environ 3,88 €, en raison des

déductions illégales effectuées par l'entreprise, qui grevaient presque tout le salaire à percevoir.

Comme c'est fréquemment le cas, l'entreprise ne fournissait pas de service de transport aux travailleurs pour les amener du lieu de travail au centre de la ville la plus proche, dans le cas présent Ulianópolis, située à 40 kilomètres environ de l'exploitation agricole Pagrisa. Ainsi, ils devaient acheter tout ce dont ils avaient besoin dans les magasins de la société, à des prix exorbitants, ce qui générait des dettes impossibles à régler.

Des données officielles indiquent également que les travailleurs étaient hébergés dans des masures bondées, et transportés dans des bus sans sièges. En outre, les eaux usées s'écoulaient à ciel ouvert.

D'après les récits des employés de l'exploitation agricole, divulgués par la presse, l'eau qu'ils buvaient était la même que l'eau utilisée pour l'irrigation de la canne, et elle était si sale qu'elle ressemblait au bouillon de haricots noirs. De même, la nourriture fournie aux travailleurs, provenant pour la plupart des États du Maranhão et du Piauí, était avariée.

Le cas de l'exploitation agricole Pagrisa, dans l'État du Pará, a attiré l'attention des médias en raison du grand nombre de travailleurs impliqués : 1 064 personnes.

Cependant, il arrive fréquemment que la presse brésilienne, surtout dans les États du nord et du nord-est, fasse état de cas bien plus graves que celui-ci, mais finalement bien moins divulgués parce qu'ils impliquent moins de personnes.

Il n'est pas rare d'entendre les récits sur la manière dont un travailleur a réussi à fuir d'une certaine

exploitation agricole, mais dont le compagnon est mort pendant la fuite.

Tous ces cas, y compris celui que j'ai mentionné précédemment, ont un point commun : ils possèdent les caractéristiques de l'esclavage contemporain pratiqué au Brésil. Le chemin parcouru par les travailleurs est presque toujours le même, et c'est ce chemin que je vais maintenant vous décrire.

À la base, les travailleurs sont recrutés dans des régions très pauvres et éloignées du lieu où ils exerceront leurs activités, par des personnes connues sous le nom de « chats », car ainsi il est plus facile de dissimuler la vérité à propos des véritables conditions de travail qu'ils trouveront, et une fois arrivés à destination finale, toute tentative de fuite est rendue plus difficile. On leur promet un bon travail, des salaires élevés et garantis, un bon logement, une bonne alimentation, et souvent une avance en liquide pour les indécis.

Le transport jusqu'au lieu de travail s'effectue dans des vieux bus, bondés, ou même à l'arrière de camions cabossés connus sous le nom de « *paus de arara* », lors de voyages qui peuvent durer plusieurs jours.

Lorsqu'ils arrivent au terme de ce laborieux voyage, les travailleurs sont informés grossièrement, par celui qui leur promettait auparavant une vie plus digne, que tous leurs frais seront déduits de leur salaire, y compris toutes les dépenses pour le voyage qu'ils viennent de faire.

En d'autres termes : en arrivant, les employés sont déjà débiteurs envers le patron. Résignés, ils commencent à travailler à l'abattage de forêts, aux cultures de coton, plantations de fruits et de canne à

sucre, au nettoyage des pâturages, dans les mines de diamants et métaux précieux et les charbonneries – après que tous leurs documents d'identité aient été confisqués.

Dans la plupart des cas, comme dans celui de l'exploitation agricole Pagrisa, l'isolement du lieu de travail, ajouté à l'absence de transport vers les centres urbains les plus proches, oblige les travailleurs à s'endetter de plus en plus. Et ce parce qu'ils sont en fait obligés de payer des prix exorbitants pour acheter tout ce dont ils ont besoin pour survivre, dans les magasins improvisés au sein des exploitations agricoles – y compris la nourriture, le logement, les produits d'hygiène personnelle et les outils de travail, comme les bottes, les gants, la machette et les chapeaux.

Par conséquent, les travailleurs ne perçoivent que peu ou rien, et le patron ne les laisse en aucun cas quitter la propriété tant qu'ils ne se sont pas acquittés de leurs dettes envers lui.

C'est ainsi, mesdames et messieurs, que les travailleurs deviennent esclaves d'une dette qu'ils n'ont pas contractée. Plus encore : ils deviennent esclaves d'une dette qui augmente quotidiennement.

Dans les exploitations agricoles, les travailleurs sont surveillés et menacés par des hommes armés 24 heures sur 24. Ce sont des mercenaires, qui ne laissent personne s'enfuir. Ce sont eux qui menacent, poursuivent, punissent et même tuent ceux qui tentent de recouvrer leur liberté.

À ce stade, peut-être que quelques-uns se demandent : où est la loi ? Si la situation est si grave, pourquoi est-ce que les autorités ne prennent pas de mesures ?

La loi existe. Il existe d'ailleurs diverses lois internationales interdisant la main-d'œuvre esclave.

En ce sens, l'article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, proclamée par l'ONU en 1948, est tout à fait claire : « *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.* »

S'appliquent également aux cas d'esclavages par la dette, pour n'en citer que quelques-uns, les articles 5, 23 et 24 de cette même convention internationale, qui se réfèrent à l'interdiction de traitements cruels et établissent le droit à des conditions de travail dignes.

À son tour, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a édicté les Conventions n° 29, en 1930, et 105, en 1957, qui traite du travail forcé ou obligatoire. Le Brésil est signataire de deux conventions.

Toujours dans le cadre de l'OIT, il faut distinguer la déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail, de 1998. Dans cette déclaration, les pays membres de l'OIT, dont le Brésil, acceptent de respecter, promouvoir et appliquer les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

À l'intérieur, c'est-à-dire au Brésil, il existe également diverses lois internationales interdisant la main-d'œuvre esclave.

La propre Constitution Fédérale, aux alinéas III et IV de l'article 1, garantit le respect, au sein de la République Fédérative du Brésil, de la dignité de la personne humaine et des valeurs sociales du travail.

L'article 462 de la Consolidation des Lois du Travail (CLT), qui décrète les normes régissant les relations de travail individuelles et collectives au Brésil, interdit le système de décomptes sur le salaire des travailleurs, de manière à éviter que ne s'installe une véritable servitude pour dette.

En matière pénale, le point principal de l'article 149 du Code Pénal brésilien est très clair lorsqu'il définit le délit consistant à réduire des êtres humains à une condition analogue à celle de l'esclave, c'est pourquoi je demande la permission de le citer *ipsis litteris* :

« Art. 149. Réduire quelqu'un à une condition analogue à celle de l'esclave, tant en le soumettant à des travaux forcés ou à des journées de travail épuisantes, qu'en lui imposant des conditions de travail dégradantes ou en limitant, par tout moyen, sa locomotion en raison d'une dette contractée envers l'employeur ou le préposé. »

La peine prévue pour ce genre de délit est de deux à huit ans de réclusion et une amende, outre la peine correspondant à la violence.

De surcroît, aux termes des alinéas I et II de ce même art. 149 du Code Pénal brésilien, est passible des mêmes peines quiconque « empêche le travailleur d'utiliser tout moyen de transport, en vue de le retenir sur le lieu de travail », ou « exerce une surveillance ostentatoire sur le lieu de travail, ou s'approprie des documents ou objets personnels, en vue de le retenir sur le lieu de travail ».

Le § 2 de l'art. 149 prévoit toutefois que la peine sera augmentée de moitié si le délit a été commis à l'encontre d'un enfant ou adolescent, et/ou en raison de préjugés de race, couleur, ethnie, religion ou origine.

Le Code Pénal brésilien prévoit également, dans son art. 23, une détention d'un an à deux ans, ainsi qu'une peine d'amende, outre la peine correspondant à la violence, dans deux autres cas liés à la conduite définie à l'article 149, que je viens de citer.

Qui sont : obliger et contraindre quelqu'un à utiliser des marchandises d'un établissement précis, afin qu'il ne puisse quitter son travail en raison de la dette ; et empêcher quelqu'un de quitter son travail, quel qu'il soit, sous la contrainte ou par la rétention de ses documents personnels ou contractuels.

Une peine est également prévue pour les dits « chats », mercenaires qui sélectionnent les travailleurs loin du lieu où ces derniers iront exercer leurs activités. D'après l'article 207 du Code Pénal brésilien, quiconque suborne des travailleurs en vue de les emmener d'une localité du territoire à une autre, encourt une peine de détention d'un à trois ans, ainsi qu'une peine d'amende.

Ainsi, mesdames et messieurs, il est impossible d'ignorer l'abondance des lois destinées à lutter contre la main-d'œuvre esclave, tant au Brésil qu'à l'étranger.

Comme nous l'avons vu, le propre Code Pénal brésilien qualifie pratiquement toutes les conduites décrites aujourd'hui, de délit, applicable tant au cas de l'exploitation agricole Pagrisa qu'aux autres cas d'esclavage par la dette au Brésil.

C'est pourquoi je vous renouvelle ma question : si la situation est si grave, et qu'il existe des lois pour protéger les travailleurs contre l'esclavage par la dette, pourquoi est-ce que les autorités brésiliennes ne prennent pas de mesures ?

En premier lieu, il convient d'avoir à l'esprit que les esclaves du Brésil moderne sont des gens extrêmement pauvres et peu instruits. Mon expérience de la vie m'a enseigné, à 26 ans, que généralement, les droits des gens comme eux ne sont respectés dans aucune partie du monde.

Contribue grandement à cela le fait que les esclavagistes du nouveau millénaire, à l'instar de ceux qui ont regretté la fin de l'esclavage au Brésil en 1888, détiennent le pouvoir économique.

Mon pays, comme de nombreux pays du monde, connaît un désir irrefrénable de réaliser des profits.

Ne pensez pas que les chefs d'entreprise et propriétaires d'exploitations agricoles qui réduisent actuellement en esclavage des personnes au Brésil d'aujourd'hui ne connaissent pas la loi. Ils se limitent à la craindre !

Le problème au Brésil, ce n'est pas le manque de lois, c'est l'impunité !

Or, si rien ne se passe avec ceux qui réalisent d'importants profits en assujettissant des gens en esclavage, pourquoi s'arrêteraient-ils ?

La situation est pire encore que ce qu'il paraît. Outre que les nouveaux esclavocrates ne sont pas punis, ils sont également fortement infiltrés dans les institutions de l'État, dans la dénommée élite brésilienne. Ils parviennent donc à empêcher les contrôles et à continuer à exploiter les travailleurs sans être vraiment inquiétés.

Dans l'État du Maranhão, qui d'après le Tribunal d'État pour l'Éradication de la main-d'œuvre esclave, est l'État brésilien qui importe le plus de travailleurs esclaves, et où je réside depuis plus de 10 ans, 25 personnes ont été libérées dernièrement de l'exploitation agricole d'un Juge de Droit. Jusqu'à présent, sa seule sanction a été pécuniaire – et connaissant la réalité que je vis, cela est inacceptable.

De temps en temps, on entend parler au Brésil de contrôleurs fiscaux du travail, tués par vengeance de chefs d'entreprise ou de propriétaires d'exploitations agricoles. Sans parler des pressions et des sanctions politiques subies par les contrôleurs du travail depuis longtemps.

Le cas que j'ai cité aujourd'hui, de l'exploitation agricole Pagrisa, dans l'État du Pará, n'a pas été choisi au hasard. Comme je vous l'ai dit auparavant, il s'agit de la plus grande libération d'esclaves du Brésil contemporain. Mais ce n'est pas seulement pour cela que je l'ai choisi.

Je l'ai choisi car même en ayant des preuves de conditions de travail dégradantes, le Sénat Fédéral brésilien a formé une commission pour vérifier la surveillance réalisée, sous-entendant que celle-ci a été créée sous la pression internationale, et qu'elle aurait laissé plus de 1 000 personnes sans travail, avec un livret signé.

Les sénateurs ont visité le lieu dans lequel travaillaient les travailleurs libérés plus de 2 mois après l'opération, en prenant rendez-vous. Il s'est passé que mystérieusement, lorsqu'ils sont arrivés, ils ont trouvé une ambiance de travail conforme aux dispositions légales.

La pression politique sur les contrôleurs, qui sont également menacés de répondre à des procédures administratives et judiciaires, a été telle qu'elle a conduit à la paralysie nationale de la catégorie, qui n'a repris ses activités qu'après avoir reçu le soutien juridique du gouvernement fédéral, au moyen de la signature d'une convention.

D'après l'OIT, on estime qu'il existe encore actuellement au Brésil entre 25 000 et 40 000 personnes travaillant dans des conditions analogues à celle des anciens esclaves.

Avant de conclure, j'aimerais souligner que c'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui, à dénoncer les maux de ce cancer dans l'esprit de la société brésilienne.

Je dis cela car l'un des souvenirs les plus marquants que j'ai de la France, c'est l'histoire de la Révolution Française, et notamment sa devise, que j'ai apprise au cours de mes premières années d'école : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles, depuis cette époque, j'ai toujours considéré les Français comme un peuple juste et engagé.

C'est pourquoi je me sens à même de vous inviter, en cette occasion et au regard du cadre alarmant de l'esclavage par la dette dans mon pays, à contribuer, chacun dans la mesure de ses possibilités, à l'éradication de ce mal dans l'exploitation agricole Pagrisa, au Brésil et dans le Monde.

Merci beaucoup.

Gutemberg PACHECO LOPES JUNIOR